



## Souscription en faveur du château de Hautsegur 07 - Ardèche

La Fondation VMF a pour mission de défendre le patrimoine bâti et paysager en France et à l'étranger. Elle élargit le champ des actions menées depuis plus de 50 ans par l'association Vieilles Maisons Françaises.

### Soutenir la Fondation VMF, c'est :

- prendre part au sauvetage de monuments en péril ou de paysages fragilisés par le temps et les hommes
- aider activement les artisans du patrimoine et la transmission de leurs compétences d'exception,
- contribuer à la réalisation d'inventaires du patrimoine à l'étranger.



[www.fondationvmf.org](http://www.fondationvmf.org)



# Soutenez la restauration du château de Hautsegur, tout en réduisant vos impôts.

La Fondation VMF, placée sous l'égide de la Fondation du Patrimoine, peut percevoir des dons ouvrant à la réduction d'impôts.

- L'impôt sur le revenu : la réduction d'impôt est égale à 66 % des sommes versées, retenues dans la limite annuelle de 20 % du revenu imposable. L'excédent peut être reporté sur 5 ans.
- L'impôt sur les sociétés : la réduction d'impôt est égale à 60% du don versé, retenu dans la limite annuelle de 0,5% du chiffre d'affaires hors taxe. L'excédent peut être reporté au titre des 5 exercices suivants.

## BULLETIN DE SOUTIEN



M  Mme  Melle

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Fonction \_\_\_\_\_

Adresse personnelle \_\_\_\_\_

Code postal | | | | | Ville \_\_\_\_\_

Tél | | | | | | | | | | \_\_\_\_\_

E-mail \_\_\_\_\_

Je fais un don de : \_\_\_\_\_ € à destination du château de Hautsegur.

J'envoie ce bulletin de soutien accompagné d'un chèque établi à l'ordre de la Fondation VMF à :  
Fondation VMF - 93 rue de l'Université - 75007 Paris

Dès réception de votre don, nous vous enverrons un reçu fiscal vous permettant de faire valoir vos droits à la déduction auprès de l'administration fiscale. Merci de nous préciser si vous souhaitez un reçu fiscal pour :

- un versement au titre de l'impôt sur le revenu  
ou  un versement au titre de l'impôt sur les sociétés

### ■ DEDUCTIONS FISCALES :

L'impôt sur le revenu

VOTRE AVANTAGE FISCAL		
VOTRE DON :	VOTRE ÉCONOMIE D'IMPÔT :	COÛT NET POUR VOUS :
5 00 €	330 €	170 €
1 000 €	660 €	340 €
2 000 €	1 320 €	680 €
5 000 €	3 300 €	1 700 €

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation VMF, sous égide de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; Toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre . En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la Fondation VMF. Pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas, la Fondation VMF affectera les fonds à un projet de sauvegarde du patrimoine de même nature. Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine. La Fondation VMF s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% du montant des dons reçus. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.